

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 16^{ième} jour du mois de décembre 2022.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2022.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-248 LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

À
Madame Claire Desbiens
Madame Annie Desbiens
Madame Claudia Desbiens
Madame Claudia Tremblay
Monsieur Rémi Brassard
Monsieur Jean-Denis Martel
Madame Martine Chrétien

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Catherine Asselin, directrice générale, greffière-trésorière, pour être tenue une séance du conseil, le 20^{ième} jour de décembre 2022 à 19h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Ouverture
2. Présences
3. Signification d'un avis de convocation
4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
5. Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2026
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 16^{ème} jour de décembre 2022

Directrice générale et greffière-trésorière

2022-249

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI)

ATTENDU QUE le conseil a terminé la préparation du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) pour les années 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyée par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) soit accepté comme suit :

	2023	2024	2025	Total
Aménagement bureau Hôtel de Ville	75 000 \$			75 000 \$
Garage Municipal	280 000 \$			280 000 \$
Aménagement rue Théodule-Vandal	140 000 \$	41 800 \$	20 000 \$	201 800 \$

Plusieurs autres immobilisations sont à prévoir suivant l'évolution du développement de la municipalité, des demandes des citoyens et des subventions disponibles.

2022-250

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 05.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale et
Greffière-Trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2022, à 19 h 05, à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 16^{ième} jour du mois de décembre 2022.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2022.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté:

1. Présences
2. Ouverture
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2023
5. Levée de l'assemblée

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la municipalité de Saint-André pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

<u>REVENUS</u>	<u>2023</u>
Taxes	694 149.80 \$
Païement tenant lieu de taxes	50 669.00 \$
Autres revenus de sources locales	24 218.92 \$
Transferts	326 765.74 \$
TOTAL DES REVENUS	1 095 803.46 \$
<u>CHARGES</u>	<u>2023</u>
Administration générale	337 774.27 \$
Sécurité publique	86 681.00 \$
Transport	305 200.31 \$
Hygiène du milieu	149 483.61 \$
Aménagement, Urbanisme et développement	59 351.95 \$
Loisirs et culture	52 735.86 \$
Frais de financement	14 848.46 \$
TOTAL DES CHARGES	1 006 075.46 \$
REMB. DETTE À LONG TERME	86 700.00 \$
FONDS RÉSERVÉS TENU ÉLECTION	3 028.00 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'année 2023 prévoyant des dépenses de 1 006 075.46 \$ et un revenu de 1 095 803.46 \$ soient approuvées telles que présentées et rédigées.

2022-253 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h10.

Claire Desbiens
 Mairesse

Catherine Asselin
 Directrice générale
 /greffière-trésorière

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 20 décembre 2022, à 19h10, à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Assistent également à la séance: Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, Catherine Asselin, greffière-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Saint-André en le remettant par courriel aux membres du conseil le 16^{ième} jour du mois de décembre 2022.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour du mois de décembre 2022.

Catherine Asselin
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-254

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté:

-
1. Présences
 2. Ouverture
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Présentation et adoption du taux de taxation 2023
 5. Factures et liste de comptes pour approbation
 6. Autorisation de virements budgétaires 2022
 7. Renouvellement Politique de gestion des employés 2023-2026
 8. Levée de l'assemblée

2022-255

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU TAUX DE TAXE 2023

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la municipalité de Saint-André pour l'année 2023 ont été adoptés :

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service d'égout restera le même, il sera donc fixé à 105 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service des ordures restera le même, il sera donc fixé à 220 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service des ordures saisonnières restera le même, il sera donc fixé à 110 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service des ordures ICI sera modifié, il est donc fixé à 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service des ordures agricoles sera modifié, il est donc fixé à 325 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service de vidange et de traitement des fosses septiques des habitations permanentes restera le même, il est donc fixé à 67 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service de vidange et de traitement des fosses septiques des habitations saisonnières restera le même, il est donc fixé à 33.50 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le tarif du service d'aqueduc ne sera pas modifié, il sera donc fixé à 365\$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le taux de la taxe foncière pour les immeubles résidentiels sera modifié, il est donc fixé à 1.14 \$ du cent dollar d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023, le taux de la taxe foncière pour les immeubles non résidentiels ne sera pas modifié, il est donc fixé à 1.70 \$ du cent dollar d'évaluation;

TAUX DES TAXES

2023

Taxe foncière générale	1.14 \$
Taxe foncière générale non résidentielle	1.70 \$
Ordures résidentielle	220.00
Ordures chalet	110.00
Ordures ICI	500.00 \$
Ordures Agricoles	325.00 \$
Aqueduc résidentielle	365.00 \$
Égout résidentiel	105.00 \$
Vidange de fosses septiques habitations perman.	67.00 \$
Vidange de fosses septiques habitation saisonn.	33.50 \$

POUR TOUS CES MOTIFS il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à la majorité simple du conseil à la suite d'un vote d'approuver le taux de taxation 2023. Monsieur Jean-Denis Martel et Madame Claudia Desbiens ont voté contre la proposition et la mairesse c'est muni de son droit donnant ainsi le résultat de quatre (4) pours et deux (2) contres. Le taux de taxation est donc adopté afin d'assurer à la municipalité de Saint-André les revenus nécessaires pour subvenir aux prévisions budgétaires de l'année 2023, une taxe sera imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, le tout tel que porté au rôle actuellement en vigueur afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget adopté et que la directrice générale et greffière-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception.

2022-256

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 16 décembre 2022.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Mensualité services novembre	1 047.82 \$	19502
Bell Canada	Fax	151.36 \$	34914-48213
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme (décembre)	36.68 \$	19503
Hydro Québec	30 rue Martel	935.39 \$	34013-13511
Hydro Québec	Électricité éclairage public	597.97 \$	34914-26561
MRC Domaine du roy	Quote part gestion mat. Résiduelle	5 762.25 \$	19510
Total		8 531.47 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Louis Lapointe	Transport de MG-20B octobre	495.83 \$	19500
Atelier d'usinage Métabetchouan	Rallonge pièce pour trottoir	77.62 \$	19501
Pompe et traitement d'eau	Réparation de brie des urinoirs	271.52 \$	19511
Nutrinor énergies	Huile à chauffage (caserne)	397.06 \$	19467
Produits d'entretien Boily	Chlore12%	134.52 \$	19509
Refuge Animal	Licence	150.00 \$	19513
QTL Quincaillerie	Rallonge extérieur - adaptateur - attache -câble	570.06 \$	19512
Victor Meunier	Trappe castor Cavée	180.00 \$	19515
Total		2 276.61 \$	

Factures à approuver avec résolution d'autorisation

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
2553-7317 Québec inc.	Transport Jacques Tremblay	13 393.56 \$	19499
Croix-Rouge	Entente annuel	180.00 \$	19483
P.P.I. Paul Pedneault	Eau usée Décompte #3	722 258.71 \$	19493
Total		735 832.27 \$	

Factures à approuver – Projet Interception et assainissement des eaux usées

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Stantec	Suivi projet Traitement des eaux usées	20 255.73 \$	19514
Total		20 255.73 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2022-257

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les virements budgétaires suivants :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 16 décembre 2022.

# compte origine	Budget origine	Solde origine	#compte destination	Solde destination	Montant virement
02 13010 670	3 000.00 \$	1 387.84 \$	02 13010 959	4 900.00 \$	1 500.00 \$
01 38129 000	(6 309.00) \$	- \$	01 37240	(6 309.00) \$	6 309.00 \$

2022-258

RENOUVELLEMENT POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL

ATTENDU QUE le conseil a adopté en 2018, une politique de gestion du personnel sous la résolution 2018-137;

ATTENDU QUE la politique de gestion du personnel prend fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil a étudié la première politique ainsi que le marché actuel;

ATTENDU QU'une politique de gestion du personnel est un outil indispensable à une bonne gestion;

ATTENDU QU'un descriptif de chaque poste fait désormais partie intégrante de la politique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseiller :

1. D'adopter la *Politique de gestion du personnel* de la municipalité de Saint-André d'une durée de 4 ans, telle que soumise pour adoption lors de la présente séance.

2. D'accepter les nouveaux titres des postes avec leur descriptif tel que présenté.
3. D'entériner les nouvelles échelles salariales qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023;

2022-259

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec